

Trier ses déchets, c'est permettre leur recyclage, et économiser des matières premières. Relevons le défi, trions nos déchets !

Les Emballages

Bouteilles et flacons en plastique
Films plastiques étirables

Emballages en métal
Emballages en carton
Briques alimentaires



**Ces emballages doivent être vidés
de tout contenu.**

Le Papier

Journaux & Magazines
Revue
Prospectus
Feuilles « volantes »
Papier



**Retirer le film plastique s'il y en a.
Ne pas mettre les papiers souillés.**

Le Verre

Bouteilles
Bocaux
Pots en verre



**Ne pas mettre : les néons
ou ampoules, les vitres, la vaisselle;
les déposer à la déchèterie**

Attention ! A mettre dans le sac noir :



Restes de nourriture



Emballages non vidés
ou souillés



Couches bébé



Nappes en papier



Emballages en plastique
type : barquettes, pots de
yaourt, gobelets



Polystyrène



Vêtements en très bon état :
pensez aux associations !

Nous retrouvons encore trop de ces déchets
dans le sac jaune! Or ces erreurs de tri com-
pliquent le recyclage et doublent le coût du tri.

Soyons vigilants!

Conseils malins

Pour gagner de la place dans votre sac jaune :

- **compactez** vos bouteilles plastiques ou écrasez vos canettes métalliques,
- **aplatissez** vos emballages cartonnés ou vos briques alimentaires.

 **n'imbriguez pas les emballages**

La double flèche

Attention, ce logo  ne signifie pas que le déchet est recyclable et ne donne pas d'indication sur la poubelle dans laquelle jeter vos déchets.

Le point vert est présent sur 95% des emballages ménagers (recyclables ou non). Il signifie que les fabricants payent une taxe pour chaque emballage mis sur le marché.

Cet argent est perçu par la Société Eco-Emballages qui subventionne la collecte sélective des déchets ménagers.

Apport volontaire

Plusieurs bornes d'apport volontaire verre et papier sont réparties sur le territoire.

Pour connaître la plus proche de chez vous, renseignez-vous auprès de la Communauté de communes.

Distribution des sacs

La Communauté de communes vous fournit les sacs jaunes et cabas :

- pendant la distribution annuelle au mois de janvier/février dans votre commune,
- à partir du 1^{er} avril, dans les locaux de la Communauté de communes (à la Maison de l'industrie).

Collecte des sacs

Afin de maintenir la propreté de nos rues, nous vous remercions de bien vouloir sortir les sacs/bacs la veille du jour de collecte après 20h ou avant le démarrage de la collecte.

Contacts

Un renseignement ?
Contactez **le service Environnement**
au 05-65-43-95-12

du lundi au jeudi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00
de vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 16h



Guide Pratique



Le Tri

Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

Communauté de communes
du Bassin Decazeville Aubin